



DELIBERATION N° 2024-14

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le 4 juin 2024 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 28/05/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (11) : Thierry GIMENEZ, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppléant), Alain LE CLOIREC (suppléant).

Absents excusés : Christian LAVENIR, **Gérard SIMOND**.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

M. le Président indique que les intempéries de début d'année engendrent un retard sur les chantiers et un surcroît d'interventions d'entretien. L'ampleur du travail à réaliser nécessite de recruter un agent supplémentaire au sein de l'équipe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois, allant du 01/09/2024 au 31/12/2024 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice du 2^{ème} échelon du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **05 JUIN 2024**

Publié le : **05 JUIN 2024**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 4 Juin 2024

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Jean LABOURET

